

GUICHET URB@

MON GUICHET EN LIGNE

 <https://cln.geosphere.fr/guichet-unique>



AUTORISATIONS D'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE, DE DÉMOLIR,
D'AMÉNAGER. DÉCLARATION PRÉALABLE,
CERTIFICAT D'URBANISME



Je souhaite réaliser des travaux soumis à autorisation



UN PROJET

Je désire construire, agrandir, modifier un bâtiment, réaliser une piscine, une clôture, démolir ou aménager un terrain, savoir si mon projet est réalisable et obtenir un permis, une déclaration ou un certificat.

Je fais mes démarches en ligne...



DEMARCHES EN LIGNE

SIMPLICITE :

Sans déplacement, à tout moment, en soirée, le week-end, je peux déposer ma demande.

RAPIDITE :

Les délais d'envoi sont réduits par rapport à un dossier papier et j'obtiens une décision plus rapidement.

SUIVI :

Je suis l'évolution de mon dossier en ligne.



GUICHET UNIQUE

La Mairie concernée par le lieu de votre projet reste le guichet unique de votre demande. Les dossiers déposés en ligne ou en papier y seront réceptionnés. La Communauté de communes instruit la demande. **Le Maire reste signataire au regard des documents d'urbanisme opposables.**

Je déclare en ligne

Les 5 étapes à suivre :



1 CREATION DU COMPTE

Je me rends sur :

<https://cln.geosphere.fr/guichet-unique>

En quelques clics, le compte est validé.

2 DESCRIPTION DU PROJET

Je remplis les renseignements concernant l'identité du demandeur, son adresse mail, la localisation du projet, sa description, etc.

3 TELECHARGEMENT DES PIECES

Je charge les pièces (plans, documents, photographies) nécessaires à la constitution du dossier.

4 VALIDATION

Je valide le dossier, il est réceptionné instantanément par la commune concernée par le projet.

5 CONFIRMATION

La procédure est terminée. Je reçois deux e-mails : l'un qui atteste de l'enregistrement électronique du dossier ; l'autre qui vaut récépissé de dépôt.

GUICHET URB@

UN SERVICE ACCESSIBLE À TOUS :

Aux particuliers

Aux professionnels

(architectes, notaires, maîtres d'oeuvre, géomètres...)



GUICHET URB@

Le site internet pour constituer votre dossier,
Elaborer et rassembler vos pièces, les déposer en ligne,
Suivre l'instruction de votre demande,
Recevoir une décision,
Déposer vos déclarations de suivi de chantier
(ouverture, achèvement des travaux).

NOUS CONTACTER
WWW.CC-CLN.FR

**CÔTE
LANDES
NATURE**
communauté de communes